

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION			MÉDECIN RHUMATOLOGUE												
Nature de l'activité (1)			34 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux				
N° SIRET								si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA						AT	<input checked="" type="checkbox"/>		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP		Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	168 518 101,17 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraies rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	1 955 1,17 %	
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salariés : 61 236 €)										AD	166 563 100,00 %		
	5	Produits financiers (4)										AE	1		
	6	Gains divers (5)										AF	3 566 2,14 %		
	7											AG	170 131 102,14 %		
	3	8	Achats (6)										BA	1 861 1,12 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 2,72)										BB	12 099 7,26 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	6 094 3,66 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD	78 0,05 %	
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	795 0,48 %	
	13		Autres impôts										BS	1 087 0,65 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	7 141 4,29 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	11 486 6,90 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	1 674	BG	6 983 4,19 %
	17	Entretien et réparations										3 613 2,17 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		
	18	Personnel intérimaire										717 0,43 %			
	19	Petit outillage (11)										884 0,53 %	BH	11 734 7,04 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										1 041 0,62 %			
	21	Honoraies ne constituant pas les rétrocessions (11)										4 162 2,50 %			
	22	Primes d'assurances										1 315 0,79 %			
	23	Frais de véhicules (12)										2 780 1,67 %	Total : Transport et déplacements		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...								3 103 1,86 %			
24	Autres frais de déplacements (voyages...)										323 0,19 %				
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	19 115					BK	24 195 14,53 %		
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	4 557	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				BU	523					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					219 0,13 %	Total : Frais divers de gestion								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					3 343 2,01 %									
28	Frais d'actes et de contentieux					127 0,08 %									
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	748 0,45 %										
30	Autres frais divers de gestion					765 0,46 %									
31	Frais financiers (14)										BN	422 0,25 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	945 0,57 %			
33											BR	93 227 55,97 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN RHUMATOLOGUE

N° SIRET

34 Adhérents

4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	76 904	46,17 %					
	35	Plus-values à court terme (16)					CB	110	0,07 %					
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	226	0,14 %					
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	6						
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	77 246 46,38 %					
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF							
	40	Frais d'établissement (19)					CG	15	0,01 %					
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	2 459	1,48 %					
	42	Moins-value à court terme					CK	55	0,03 %					
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	1 471	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL					
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	95						
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO							
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	2 700						
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	877	0,53 %					
	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	7 921 4,76 %					
5	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	69 325	41,62 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR							
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	566					
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	41					
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ						
6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU							
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)													
	(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.													
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)					
Modèle(s)		Type (1)			(2)	Type de carburant (3)								
		T		X				5 458						
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->														
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B					